



SOHRAM-DER

İşkence ve Şiddet Mağdurları için Sosyal Yardımlaşma Rehabilitasyon ve Adaptasyon Merkezi Derneği

Association Centre Action Social Réhabilitation et Réadaptation pour la Victimes de la Torture et de la Violence

Kurt İsmail pasa 1. sokak Tavşanlı apartmanı kat:4 No: 10-11 Ofis /Diyarbakır

Tel: 0090 532 345 34 42 - 00 90 412 224 44 77 – Email : sohramder@gmail.com - Web-sitesi: www.sohram.com

PEINE DU MORT ! C'est une trahison des valeurs humaines acquises depuis des milliers d'années. ! – Yavuz Binbay

Tout au long de l'histoire, l'acte de tuer a été interdit dans les règles traditionnelles, les religions et les systèmes juridiques et ceux qui commettent cet acte ont été punis.

Cependant, l'État, qui est le reflet des forces qui ont su contrôler la société et mettre en place un mécanisme de gestion dès les premières périodes, a reçu le pouvoir de tuer à chaque période. Cette autorité a été utilisée par les forces qui constituent l'Etat depuis des milliers d'années dans le cadre de leurs règles, de diverses manières, parfois jusqu'à des massacres. L'exemple le plus frappant de pratiques conduisant à ces massacres est les exécutions de masse, qui sont définies comme menaçantes en défiant les règles du mécanisme étatique. Dans les inscriptions écrites par les rois reflétant l'histoire lointaine, il est décrit comment les peuples rebelles ont été tués. Les méthodes (1789 Français, 1917 Russe, 1933-1945 Hitler etc.) utilisées comme arguments pour un changement de régime ces dernières années sont des exemples frappants de ces pratiques.

Pendant des milliers d'années, les États ont utilisé la peine de mort comme un symbole de pouvoir contre leurs opposants, ceux qui étaient sous leur autorité, et en particulier ceux qui ont commis des crimes graves selon la période. **Cependant, être fort ne consiste pas à tuer, mais à trouver des solutions et à les protéger.**

Les gouvernements préconisent depuis des milliers d'années que cette méthode de punition soit appliquée pour dissuader les criminels. Cependant, quand on regarde l'histoire, des millions de personnes ont été exécutées à la suite de la peine de mort infligée aux meurtriers depuis la première formation du mécanisme étatique (le document le plus frappant est les lois Hammurabi), y compris parfois ceux dont les crimes n'ont pas été prouvés.

Les pratiques de cette méthode irréparable, ceux qui ont été pendus sur les places de l'Empire ottoman, ceux qui ont été brûlés après la torture dans l'Inquisition, ceux qui ont été envoyés à la guillotine en France, ceux qui ont été assassinés dans les chambres à gaz en Allemagne, sous l'administration romaine à Jérusalem ce qui envoyer Jésus le Messie à croix et à l'époque abbasside en Bagdad ce qui tué Hallac Mansour. Quand on regarde ces événements et autres, toutes les pratiques constituent des crimes contre l'humanité et ont causé des dommages irréparables à la société.

Dans notre histoire récente en 1926 Sheikh Said Efendi et ses amis, qui ont été exécutés par les tribunaux spéciale sans un preuve juridique, İskilipli Atif Hodja et des milliers de personnes. Adnan Menderes, le premier ministre et les ministres Fatin Rüştü Zorlu, Hasan Polatkan, aussi ont été exécutés par les tribunaux établis par le coup d'État de 1960. Deniz Gezmiş, Yusuf Aslan, Hüseyin İnan ont été exécuté par les tribunaux du coup d'État de 1971. Erdal Eren, à l'âge de 17 ans, dont le dernier regard est toujours en mémoire 39 ans plus tard, Mustafa Pehlivanoğlu et 48 personnes exécutées lors du coup d'État de 1980, sont les exemples

les plus frappants de ces destructions irréparables. Toutes ces décisions et des décisions similaires font aujourd'hui en débat.

Il existe des versets et des recommandations concernant la survie et l'amélioration dans toutes les religions. Les systèmes de punition appliqués à la place de l'exécution dans les systèmes juridiques sont acceptés et considérés comme le critère du développement de la démocratie.

Tout au long de l'histoire, ceux qui ont été pendus comme « exemplaires » ont ensuite été déplorés. Dans les périodes suivantes, il a été qualifié de listes de honte ou de points noirs et a été critiqué. Malgré tout cela, une exécution exigeante ne tire pas les leçons de l'histoire. C'est une trahison des valeurs humaines acquises depuis des milliers d'années.

La Turquie s'est débarrassée de la tache noire de la peine de mort en étant retiré de nos lois avec les règlements et les amendements constitutionnels apportés entre 2001-2004.

Les politiciens ne doivent pas tomber dans le piège du concept d'exécution, qui causera des dommages irréparables dans notre société, éloignera les valeurs humaines, causera des erreurs irréparables, ramènera notre système juridique et notre démocratie et piquera notre conscience sociale dans l'obscurité des périodes connues comme les points noirs de l'histoire.

Les pays où la peine de mort a été abolie devraient se débarrasser du débat sur la réintroduction de la peine de mort et mener la lutte pour l'abolition de la peine de mort dans le monde.

- **Justifications et arguments utilisés par les États en faveur de la peine de mort ;**
Différentes justifications sont utilisées pour sensibiliser la société à différents types d'infractions (par exemple, les crimes contre les enfants, la violence contre les femmes, la drogue, les incendies de forêts, etc.)
- L'extrémisme religieux et la peine capitale dans les religions (charia (musulmane et juive) et loi de l'inquisition chrétienne).
- Discours contestataires (soutien populaire, anti-occidentalisme, dissuasion)

Contre ces discours, nous devrions développer des arguments qui créent une sensibilité dans la société ;

- Exemplification d'événements historiques qui affectent la société. La sensibilité sociale devrait être accrue en incluant ces événements historiques auxquels la société est sensible dans les activités à mener.
- Les sensibilités sociales (religieuses, culturelles) doivent être prises en considération et ces sensibilités doivent être utilisées dans les activités à développer.
- La mission des ONG dans leurs domaines d'activité doit être clairement définie et les ONG ne doivent pas devenir le porte-parole politique d'un parti ou d'un groupe politique, en particulier à cet égard. La mission des ONG doit être clairement limitée à l'apport d'une contribution positive à la victime. Pour ce faire, il convient de rechercher des moyens et des arguments en faveur de la réconciliation, et non du conflit. À cet égard, les ONG ne peuvent pas contribuer aux conflits de rue ; au contraire, elles pèsent sur l'environnement et provoquent la rupture du dialogue.
- Les méthodes de travail : lobbying-communication-action devraient viser à renforcer la communication pour se soutenir mutuellement. La communication avec les structures institutionnelles politiques, religieuses et culturelles qui ont un impact fort et généralisé sur la société a des effets importants.
- Il est important d'établir un réseau régional de solidarité.

La Guerre, La peine de mort, la torture et toute la sorte de la violence sont des crimes contre l'humanité ainsi que sont des crimes contre le Dieu aussi. Parce que ça fait mal à l'âme qui appartient à Dieu. La peine de mort n'est pas une peine dans le jugement de la marge juridique, c'est un acte de facto de tuer.
(Yavuz Binbay)